

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°16 - publié le 13 novembre 2024





# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N° 06

REUNION DU 12/11/2024

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** Pierre FAURIE , Marie Noelle FLANDIN

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

### DOSSIER N° 15

**Match n° 28596658, Romans SC – AS Portugaise, Seniors D4 poule C du 06/10/2024**

Evocation du club de l'AS Portugaise portant sur la qualification et/ou la participation du joueur BAYRAK Niyazi ayant participé à la rencontre du ci-dessus alors qu'il était sur le coup d'une suspension.

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique le 24/10/2024 pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de Romans SC le 29/10/2024 qui ne nous a pas fait part de ses remarques.

Considérant que le joueur BAYRAK Niyazi a été sanctionné par la commission de discipline le 09/06/2024 à 5 matchs de suspension, sanction applicable à compter du 16/06/2024.

Considérant qu'entre le 16/06/2024, date d'effet de la sanction et le 06/10/2024 date de la rencontre qu'il a disputée contre l'AS Portugaise, l'équipe de Romans SC seniors D4 a disputé que 2 matchs , le 08/09/2024 Romans SC 1 / As Desaignes et le 22/09/2024 Genissieux 1/ Romans SC 1

Considérant que l'article 123 des Réglements Sportifs du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.





Considérant qu'il en résulte que le joueur n'avait pas purgé le match avec l'équipe de son club engagé en championnat Senior D4, jour où il a participé à la rencontre du 06/10/2024 face à l'équipe de l'AS Portugaise.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe de Romans SC** pour en reporter le gain à l'AS Portugaise.

En application des articles 16 des Règlements du District :

**Romans SC 1 : - (moins) 2 points ; 0 but**

**AS Portugaise 1 : 3 points ; 3 buts**

Le club de Romans SC est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que les joueurs BAYRAK Niyazi, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais leur inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 18/11/2024** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **BAYRAK Sezgin**, licence n° 2528709774, est suspendu de 4 matchs fermes de toute fonction officielle avec date **d'effet le 18/11/2024** conformément à l'article 132 des Règlements du District.

#### DOSSIER N° 16

##### **Match n°28220367, St Paul 3 Chateaux 1 / Roussas AS 1, Seniors D3 poule D du 20/10/2024**

En réponse au sujet de la participation à la rencontre sus citée du joueur TAHARRY Miloud licence n° 2518676710 du club de St Restitut, le CNOSF étant saisi de l'affaire s'est prononcé en date du 09/10/2024.

Rappel :

*La désignation d'un conciliateur suspend l'exécution de la décision contestée jusqu'au moment de la notification ou refus de l'instance (lorsque la proposition ne lui a pas été favorable) articles R.141-6 et R.141-23 du code du Sport.*

Le litige ayant notifié son refus de la proposition du conciliateur le 22 octobre 2024, dans les délais qui lui étaient impartis, le joueur TAHARRY Miloud licence n° 2518676710 n'était pas suspendu le 20/10/2024, il pouvait donc participer à la rencontre.

#### DOSSIER N° 17

##### **Match n° 28516274, US Mours 2 / Ent. Hermitage Chat 1, U17 D2 du 02/11/2024**

Réserve d'avant match posée par le Dirigeant responsable du club de US Mours sur la qualification et/ou la participation du joueur ANGHOUR Bassam et ZABBOWSKI Paul du club de FC Hermitage, pour le motif suivant : sont inscrit sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.





Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 04/11/2024 pour la dire recevable.

Attendu après la vérification du fichier « licence » de la ligue, il ressort que les joueurs ANGHOUR Bassam licence n° 2547648458 et ZABBOWSKI Paul licence n° 9602309259 ont une licence frappée du cachet mutation hors période.

Attendu que l'article 42.c) des Règlements Sportifs du District indique : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et des Districts des catégories U12 à U18 le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur une feuille de match est limité à quatre dont **un maximum** ayant changé de club hors période normale ».

De ce fait la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Ent. Hermitage Chat 1 pour en reporter le gain à l'équipe de US Mours.

En application des articles 16 des Règlements du District :

Ent. Hermitage Chat 1:        - **(moins) 1 point ;        0 but** (match perdu)  
Us Mours 2 :                **3 points ;                3 buts**

Le compte du club de FC Hermitage sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

#### DOSSIER N° 18

#### Match n° 29465947, AS Cornas 1 / Chateauneuf du Rhone 1, Seniors F à 11 D2 poule B du 10/11/2022

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de Chateauneuf du Rhone sur la qualification et/ou la participation des joueuses Lucie BONNET n°2538668303, Céline VICAT n°2547771545, Mathilde GRILLER n°2543774013, Sophie FINKAS n°2547222528, Ludivine NOYERIE n°2568643139, Soleda GREGOIRE n°2545578767, Stella BOUYRIE n°9604402418, Aurelie DELARBRE n°2547213359, du club AS Cornas, pour le motif suivant ; sont inscrites sur la feuille de match plus de 6 joueuses mutées."

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 11/11/2024 pour la dire recevable.

Après vérification de la feuille de match, il ressort que seules 4 joueuses sont dotées d'une licence frappée du cachet de mutation, il s'agit de :

- Céline VICAT n°2547771545,
- Mathilde GRILLER n°2543774013
- Ludivine NOYERIE n°2568643139
- Soleda GREGOIRE n°2545578767





En conséquence, la commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de Châteauneuf du Rhône sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

La secrétaire  
Marie Noelle FLANDIN





# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°13

### Réunion électronique du 11 / 11 / 2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

#### HORAIRES

| Catégories | Horaire Légal  | Plages Autorisée     |
|------------|----------------|----------------------|
| U7         | Samedi 10h00   | Samedi 09h30-11h00   |
| U9         | Samedi 13h30   | Samedi 12h30-15h00   |
| U11        | Samedi 10h00   | Samedi 09h30-11h00   |
| U13        | Samedi 13h30   | Samedi 12h30-15h00   |
| U15        | Dimanche 10h00 | Dimanche 09h30-11h30 |
| U17        | Samedi 15h00   | Samedi 14h00-16h00   |
| U20        | Samedi 15h00   | Samedi 14h00-16h00   |

**Horaire Légal :** C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

#### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

#### FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail ([competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes ([competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

#### TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :  
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Tournois autorisés :

SC BOURG ST ANDEOL :

U11 Futsal le 12 Janvier 2025,

U9 Futsal le 18 Janvier 2025,

U13 Futsal le 19 Janvier 2025.

#### U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers sont mis en ligne sur le site du District.





En cas d'impossibilité d'organiser un plateau prendre contact avec les clubs participants pour inversion du lieu.  
**Merci de penser à envoyer la fiche bilan plateau avant le mercredi qui suit le plateau.**

Rappel : Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil.

Bonne saison à tous

**Prochains Plateaux** : Samedi 23 Novembre 2024 à 10h00.

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 13h30.

**Merci de penser à envoyer la fiche bilan plateau avant le mercredi qui suit le plateau.**

Les calendriers sont mis en ligne sur le site du District.

### Modifications :

#### PROMOTION :

Poule B : Retrait de FC CHATELET 2.

#### BOURGEOIS :

Poules C, D et E : Ajout CHATELET 2 qui se déplace avec l'équipe 3 du même club.

**En cas d'impossibilité d'organiser un plateau prendre contact avec les clubs participants pour inversion du lieu**

Rappel : Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil.

Bonne saison à tous

**Prochains Plateaux** : Samedi 16 Novembre 2024 à 13h30.

## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 10h00.

Les calendriers U11 sont en ligne pour l'ensemble des niveaux de pratique AVENIR, PROMOTION, ESPOIRS et BOURGEOIS.

**Prochains plateaux** : Samedi 16 Novembre 2024 à 10h00.







## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 13h30.

### UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

## U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Dimanche 10h00.

### UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

### COUPE JP QUINTIN :

Les rencontres du 1<sup>er</sup> Tour non jouées le dimanche 20 Octobre 2024 sont reportées aux 02 et 03 Novembre 2024, sauf la rencontre ESP HOSTUN - GF HERMITAGE TOURNON reportée au 01/12/2024.

### COUPE Gilbert PESTRE :

La rencontre du 1<sup>er</sup> Tour FC PEAGEOIS – Ent BOURG ARGEN/St JULIEN est reportée au 17/11/2024.

### Tour 32<sup>e</sup> Finale

Le vainqueur de la rencontre FC PEAGEOIS – Ent BOURG ARGEN/St JULIEN du 17/11/2024 rencontre OL SALAISE RHODIA 2 le 19/01/2025.

La rencontre de la journée du 17/11/2024, FC FELINES St CYR – ES BOULIEU est programmée le 19/01/2025.

La rencontre de la journée du 17/11/2024, FOOT MONT PILAT – Ent ASD FCCBG USP est programmée le 19/01/2025.

### Brassage

Poule A : La rencontre de la journée 5 du 09/11/2024, FC FELINES St CYR – FOOT MONT PILAT est programmée le 17/11/2024.

Poule J : La rencontre de la journée 3 du 13/10/2024, US VALS – FC VALLON est programmée le 24/11/2024.

Poule K : La rencontre de la journée 5 du 17/11/2024, ES NORD DROME – US VAL D'AY 2 est programmée le 08/12/2024, non pas le 24/11/2024.

La rencontre de la journée 5 du 17/11/2024, Ent ASD FCCBG USP 1 – Ent CHATO9 ST BARTH 1 est programmée le 17/11/2024, comme initialement prévu et non pas le 24/11/2024.





### **U15 Brassage :**

Rappel concernant les demandes de modification de date/horaire : Pour les championnats en 2 phases, les rencontres de la dernière journée de chaque phase doivent se dérouler le même jour. (Art 13 des Règlements Sportifs du District)

### **U17**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

### **COUPE Ch VIVIER BOUDRIER :**

Les rencontres du tour de cadrage, qui n'ont pu se jouer le 19/10/24 sont reportées, au 02/11/24.

Le tirage du 1 er tour de la Coupe sera en ligne à compter du 04 novembre, certaines rencontres pourront se dérouler le 16/11/24, le 30/11/24 ou le 14/12/24.

### **D1 :**

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

US MOURS /AS SUD ARDECHE F 1,  
en retard est programmée le 14/12/2024.

Les rencontres de la journée 4 du 05/10/2024 :

VALLIS AUREA FOOT 1 / Ent USVJ – FCV 1,  
US DAVEZIEUX VIDAL 2 / OL SALAISE RHODIA 1,  
en retard sont programmées le 16/11/2024.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024 :

US MONTELIMAR 1 / AS SUD ARDECHE F 1,  
en retard est programmée le 25/01/2024.

### **D2 :**

#### **Poule A :**

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

FOOT MONT PILAT 1 / GF HERMITAGE TOURNON 1  
en retard est programmée le 14/12/2024.

Les rencontres de la journée 4 du 06/10/2024 :

AS ANNONAY FC 1 – Ent HERMITAGE- CHATEAUNEUF 1  
FC MUZOLAIS 1 / Ent BOULIEU-BOURG ARGENTAL,  
en retard sont programmées le 16/11/2024.

#### **Poule B :**





La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :  
FC EYRIEUX EMBROYE 1 / AS SUD ARDECHE F 2  
en retard est programmée le 16/11/2024.

Les rencontres de la journée 4 du 06/10/2024 :  
OL CTRE ARDECHE 1 / FC CHATUZANGE GOUBET 1,  
ASF PIERRELATTE 1 / AS ST MARCELLOISE 1  
en retard sont programmées le 16/11/2024.

### **Brassage**

- Poule A : La rencontre de la journée 3 du 12/10/2024, AS DOLON - PLATEAU ARDECHOIS est programmée le 30/11/2024.
- Poule G : La rencontre de la journée 1 du 21/09/2024, US HAUTES CEVENNES – AS BERG HELVIE est programmée le 30/11/2024.  
La rencontre de la journée 2 du 28/09/2024, FC ST RESTITUT – FC ROCHEGUDE est programmée le 30/11/2024.

### **Coupe GAMBARDELLA :**

Félicitations aux clubs AS SUD ARDECHE et US DAVEZIEUX pour sa qualification pour le 6<sup>e</sup> Tour.

### **U20**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

### **U20D1 :**

- Journée 2 : La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, ES BOULIEU – US VALLEE JABRON est programmée le 14/12/2024.  
La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, FC MUZOLAIS – US MONTELMAR est programmée le 14/12/2024.  
La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, AS SUD ARDECHE – SC BG ST ANDEOL est programmée le 14/12/2024.  
La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, GF HERMITAGE TOURNON – FC MONTELMAR est programmée le 14/12/2024.  
La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, AS SUD ARDECHE – FC MONTELMAR est programmée le 21/12/2024.

### **U20D2:**

- Poule D : Les rencontres de la journée du 09/11/2024 de la poule D sont reprogrammées le 16/11/2024.

### **Coupe Georges ETIENNE :**

1<sup>er</sup> Tour Samedi 14 Décembre 2024. 28 équipes engagées. 12 matchs + 4 exempts.





# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N° 14

### RAPPEL AUX SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS DE CLUBS

Pour toute modification de vos rencontres (changement de terrain, changement d'horaire, report ou annulation, etc.....) Vous devez **IMPERATIVEMENT** prendre contact directement et VERBALEMENT, avec le ou les arbitres désignés afin de les informer des changements.

Le listing des arbitres est à votre disposition sur simple demande au District et a aussi été envoyé sur les boîtes mails des clubs.

### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 16 & 17/11/2024

• **BRUNEL NICOLAS (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

### FORMATION LIGUE

La CDA vous confirme la réception des candidatures ligue ci-dessous :

#### Adultes :

- **BADAD Amine**
- **CELLIER Tao**
- **CHAABANE Medhi**
- **DJERIDI Idriss**
- **GALOYAN Arthur**
- **GARANCHON Giany**
- **HAVARD Clément**
- **SOUBAYA Mathieu**

#### Jeunes :

- **AGOSTINO Angelo**
- **BOUSHABA Amir**
- **DUCOL Clément**
- **LEXPERT Xavier**

A noter que la CDA se réunit le lundi 25 novembre et communiquera sur le PV du 27 novembre, la liste des arbitres dont la candidature est retenue.

Une réunion de préparation se tiendra courant décembre avec les arbitres concernés afin de leur présenter les objectifs et les attentes de cette formation ligue.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.





## RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La Commission constate depuis le début de saison que les rapports disciplinaires ne sont pas complets et pas assez précis, pourtant les consignes ont bien été données durant l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons qu'il ne faut pas se précipiter pour faire un rapport et que la CDA ou l'UNAF peuvent vous aider. En aucun cas, on ne tolérera une dérive sur ce sujet.

L'application du règlement intérieur et des convocations seront réalisées au cours de la saison, si cela ne change pas.

## REUNIONS TECHNIQUES DECENTRALISEES DES ARBITRES

La CDA vous informe des lieux et horaires pour les réunions techniques décentralisées.

La présence est facultative. Cependant, votre présence vous rapportera **3 points bonus** pour votre classement en fin de saison.

Il ne faut suivre qu'une seule des 3 réunions.

### IL EST DEMANDE D'APPORTER UN STYLO ET SES CARTONS (Blanc - Jaune - Rouge)

- La première se déroulera le **Lundi 18 Novembre** à CHÂTEAUNEUF DU RHÔNE, à la salle polyvalente (salle du Haut) située à l'adresse suivante : Chemin de la Graveline.
- La seconde se déroulera le **Mardi 19 Novembre** à SARRAS, à la salle de réception du club, située à l'adresse suivante : Rue du Champ de l'Homme.

La réunion débutera à 19h30 et se terminera à 21h30. Le club local nous proposera un temps convivial pour clôturer la soirée technique.

- La dernière réunion se déroulera le **Samedi 30 Novembre** au Siège du District Drôme-Ardèche de Football. Début de la réunion à 9h30 et fin à 11h30. Le DDAF proposera un temps convivial pour clôturer la matinée technique.

Pour ces réunions, merci de vous munir d'un stylo.

Ces réunions s'adressent à l'ensemble des Arbitres de notre District, Stagiaires, Assistants, Féminines, Jeunes et Adultes.

En espérant vous voir nombreux pour ce temps technique.

## CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

### NOVEMBRE

Lundi 18 : Réunion Technique Décentralisée – (secteur sud) CHÂTEAUNEUF DU RHÔNE – 19h30 à 21h30

Mardi 19 : Réunion Technique Décentralisée – (secteur nord) SARRAS – 19h30 à 21h30

Samedi 30 : Réunion Technique Décentralisée – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (secteur centre) – 9h30 à 11h30





## DÉCEMBRE

Samedi 07 : Recyclage AA + FEMININES (Toutes catégories) – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

## JANVIER

Samedi 18 : Recyclage D1/D2- GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 18h

Samedi 25 et Vendredi 31 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

## FÉVRIER

Samedi 01 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

Samedi 01 : Rattrapage Tests Physiques (Lieu à définir) – 10h à 11h

?? : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) –

Samedi 08 : Recyclage D3 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

Samedi 15 : Recyclage JAD – à définir (secteur nord) – 8h à 13h

Samedi 22 : Recyclage JAD – à définir (secteur sud) – 8h à 13h

Lundi 24 au Jeudi 27 : FIA Jeunes & Adultes – CHATUZANGE LES GOUBET – 8h à 18h (Adultes) / Internat Jeunes

## MARS

Samedi 01 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – 9h30 à 12h30

Samedi 15 : Recyclage D4 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

Samedi 29 : Rattrapage Recyclage – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

## MAI

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h

## COURRIERS DES ARBITRES

- **BADAD Amir** : Changement de n° de téléphone. Lu et noté.
- **GUILLARD Sébastien** : Courriel lu et noté. Transmis à la commission compétente.
- **ROUBI Frédéric** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **MORET James** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **BOUSHABA Jasmine** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **MONBRUNO Kinth** : Envoi d'un Certificat Médical + courriel lu et noté. Bon rétablissement.
- **HAMMADI Amine** : Courriel lu et noté. Transmis à la commission compétente.





- **NOUTAI Zinsou Joseph** : Courriel lu et noté.

#### COURRIERS DES CLUBS

- **ES BOULIEU LES ANNONAY** : Courriel lu et noté.
- **CO CHÂTEAUNEUF DE RHÔNE** : Courriel lu et noté. Transmis à l'intéressé.

Président CDA  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA  
Jean-Baptiste RIPERT

#### U.N.A.F. - SECTION DRÔME - ARDECHE

##### Compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2024 au District Drôme-Ardèche

Présents : BOUCHARD Amandine, BOUDIKIAN François, CHABBAT Maurice, FALAISE Mathias, KUHN Yves, MARLHIN Alexandre, PICARD Brice, REVOL Benjamin et VINCENT Jean-Claude.

Excusés : BERGERON Alexis, BERGONZI Jean-François, BRET Vincent, DUTRIEUX Benoît, FERREIRA David, MLYNARCZYK Adrien, MOUSTIER Benjamin, PERDRIOLE Raphaël et PROTOY Baptiste.

##### Début de la séance à 19h00

- Points du président de la Section 26/07 :

- Grande satisfaction de l'implication de tous depuis le début de saison.
- Très bonne participation et synergie avec la CDA lors des différentes AG.
- Nombre d'adhérents : 182 au 15 octobre 2024.
- Point sur les prochaines réunions avec la CDA et les interventions de l'UNAF
- Point sur l'A.G. de Vichy et l'évolution du challenge TEREYGEOL.
- Actions en cours :

- Rencontre prévue avec le Président Jean-François VALLET.
- Travail en cours pour proposer un barème aggravé adapté.
- Arbre de Noël.
- Match de ligue 1 en cours.
- Match de Ligue des Champions Féminine.

· Temps d'échanges.

Fin de la séance à 20h05.

Président de l'UNAF Section D-A  
François BOUDIKIAN

Le Secrétaire de l'UNAF Section D-A  
Raphaël PERDRIOLE









## COMMISSION DES FINANCES

### PROCÈS-VERBAL N°01

#### RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE NUMERO 2

Votre deuxième relevé de compte électronique de la saison 2024/2025 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS.

#### DEMANDER UN ACCES A FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le super administrateur en passant par portail club ou correspondant Footclubs du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS. (Voir à la fin du PV, comment créer un compte PORTAILCLUBS).

Le super administrateur ou correspondant foot clubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur).

#### RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE DU 10 NOVEMBRE 2024 DISPONIBLE PAR FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 10 Novembre 2024 (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au-dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.



## MODE DE PAIEMENT : PAR CHEQUE

Nous rappelons **aux clubs débiteurs ci-après** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 30 novembre 2024 dernier délai**, les clubs qui rencontrent des difficultés temporaires sont invités à nous contacter pour le 19 novembre 2024 par mail à l'adresse suivante [comptabilite@drome-ardeche.fff.fr](mailto:comptabilite@drome-ardeche.fff.fr), afin de convenir d'une échéance.

AS RHODANIENNE CONDRIEU,  
AUBENAS FC,  
BEACH TEAM MERIDIONALE  
MAUVES RC,  
FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME-ARDECHE,  
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,  
VALENCE FC,  
ASSOCIATION FUTSAL FEMININ VALENCE,

**91 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.**

- Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site [drome-ardeche.fff.fr](http://drome-ardeche.fff.fr), rubrique document, puis cliquer sur comptabilité, « Mandat de prélèvement sepa », la demande de prélèvement sera accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à retourner par mail à [comptabilite@drome-ardeche.fff.fr](mailto:comptabilite@drome-ardeche.fff.fr)

## MODE DE PAIEMENT : PAR PRELEVEMENT

**Le prélèvement aura lieu le 30 novembre 2024** nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date.**

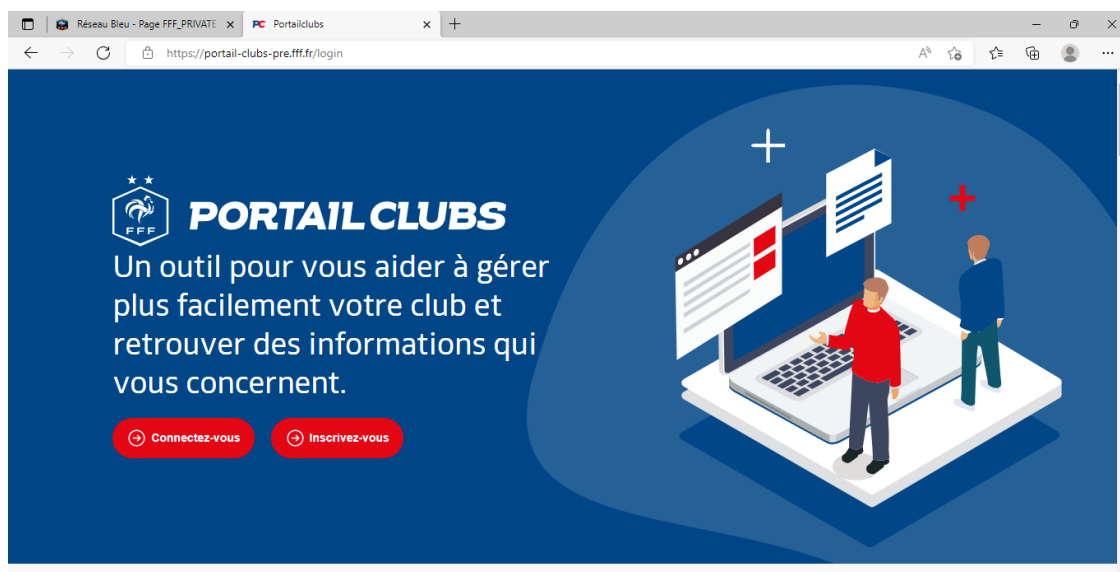
Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail officiel du club pour le 19 novembre 2024 et de nous proposer une échéance de paiement.

## RAPPEL COMMENT CREER MON COMPTE PORTAIL CLUBS POUR VISUALISER VOTRE RELEVÉ DE COMPTE ET AUTRES INFORMATIONS

Pour réaliser des pré inscriptions, *voici les différentes étapes à effectuer pour avoir accès à portailclubs, puis pour inscrire un licencié d'un club à une formation via portailclubs :*

- **Seul un membre du bureau peut créer le compte Portail clubs Le super administrateur est la personne qui donnera les habilitations aux autres membres du club.**
- **ETAPE 1 :** Vous rendre sur <https://portailclubs.fff.fr> et cliquer sur connecter vous.





|  |   |
|--|---|
| <h3>CONNEXION</h3> <p>Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF</p> <p>ADRESSE MAIL:</p> <input type="text"/> <p>MOT DE PASSE:</p> <input type="password"/> <p><a href="#">SE CONNECTER</a> <a href="#">Mot de passe oublié ?</a></p> | <h3>CRÉER UN COMPTE FFF</h3> <p>Vous n'avez pas de compte FFF ?<br/>Créez-vous un Compte FFF dès maintenant pour pouvoir profiter de l'ensemble des services digitaux de la Fédération Française de Football (Billetterie, FFFtv, Club des Supporters, My Coach by FFF, Portail des Officiels, Application Joueurs, Apoll Football Amateur, etc.)</p> <p><a href="#">S'INSCRIRE</a></p> |
|--|---|

- Si vous n'avez pas de compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez en créer un directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie droite de l'écran) puis utiliser ce compte pour vous connecter
  - o Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur
- Si vous avez un compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez vous connecter directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie gauche de l'écran)
  - o Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur

Une fois la demande effectuée en tant qu'administrateur du club (l'inscription, pour le moment, n'est pas possible pour les personnes n'ayant pas ce profil), la FFF validera votre compte et vous pourrez accéder à Portailclubs.

